

BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016

Le compte administratif et le compte de gestion étant approuvés en termes identiques, le résultat de la section de fonctionnement ayant été affecté, il convient à présent d'étudier le budget pour 2016 qui intègre les résultats et les reports de l'exercice antérieur mais qui tient surtout compte des orientations et des projets importants à mener au cours de ce nouvel exercice.

Le budget 2016 s'inscrit dans un contexte national particulièrement difficile, notamment pour les collectivités locales mises à contribution par l'Etat dans le cadre de son plan de redressement des finances publiques.

Malgré cela, la Municipalité respecte son engagement, en l'occurrence, en n'augmentant pas les impôts ménages. Elle a travaillé son Budget Primitif (BP) 2016 dans une optique d'optimisation et de rationalisation des coûts déjà engagée depuis plusieurs années.

Ainsi, pour la 13^{ème} année consécutive, les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière resteront inchangés afin de préserver le pouvoir d'achat des Caluirards.

La préparation du budget 2016 a débuté par les entretiens avec les services communaux, début décembre 2015, qui ont permis d'élaborer la maquette du fonctionnement. Les charges à caractère général sont en forte baisse par rapport au BP 2015. Il s'agit globalement de propositions d'économies ou de la validation de modes de gestion initiés en 2015.

La maîtrise de la masse salariale, avec une progression de +0,5 %, est liée à des arbitrages et des modifications de l'organisation des services visant à sa meilleure efficacité.

Concernant les recettes de fonctionnement, la fiscalité présente un effet « bases » prévu de +1,5 %.

Toutefois cet effet est insuffisant pour compenser les ponctions réalisées à travers la contribution au redressement des finances publiques sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), et par le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales sur la fiscalité. Ces deux facteurs minorent les recettes de 1,2 M€ pour 2016.

La maîtrise des charges se traduit également par la poursuite de l'effort demandé au secteur associatif et la limitation du budget de subventions au réalisé 2015 moins 5 %.

Les intérêts de la dette continuent de bénéficier des taux très bas pour la partie de notre encours contracté à taux variable.

Le plan pluriannuel d'investissement a été remis à jour et sera géré de manière dynamique tout au long de l'exercice. En effet, le financement des projets est gagé sur la gestion active du patrimoine, qui permet de liquider des actifs afin d'apporter des capitaux à la commune, mais aussi de réduire les frais sur un patrimoine devenu inutile ou vétuste, afin de concentrer nos moyens vers les équipements dans le cadre, notamment, de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Dans l'objectif de soutenir les opérations d'investissement, un accent important sera mis sur la recherche de sources de financement complémentaire (comme par exemple le fonds de soutien à l'investissement local prévu, instauré pour 2016).

Rappel méthodologique :

- Le calcul des évolutions des différents postes de dépenses et de recettes est réalisé entre le Budget 2015 (Budget Primitif et Décision modificative) et le Budget Primitif 2016.
- Le Budget Primitif est un acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les dépenses et les recettes de l'année ; c'est par conséquent un acte de prévision et d'autorisation.

I – LE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes et s'établit à 41,56 M€ soit une diminution de 679 K€ par rapport au budget 2015 (-1,6%).

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les 41,56 M€ de recettes réelles de fonctionnement pour 2016 sont constituées de :

| | |
|-----------------------------------------|---------|
| Résultat 2015 reporté en fonctionnement | 1,2 M€ |
| Recettes réelles de fonctionnement | 40,1 M€ |
| Travaux en régie | 0,2 M€ |

L'opération d'ordre concernant les travaux en régie consiste à basculer en investissement le montant des travaux réalisés par les agents des services techniques municipaux dont les dépenses (mains d'œuvre et fournitures) sont retracées en section de fonctionnement.

Comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la Ville doit faire face dans son BP 2016 à une baisse drastique de ses ressources en provenance de l'Etat. Néanmoins, elle a fait le choix de ne pas augmenter ses taux de fiscalité ménages, en tablant sur une parfaite maîtrise des dépenses, et sur le seul effet bases, pour les recettes.

a. Le produit des services, du domaine et des ventes diverses (chapitre 70 & 75)

Les produits des services et du domaine sont anticipés en baisse de -5,6% dans le budget 2016 soit un montant de 3,85 M€.

b. Le produit des impôts et taxes (*chapitre 73*)

Le budget primitif 2016 a été établi sur la base de 29,7 M€ de produits issus des impôts et taxes, soit une progression de +2,4 % par rapport au budget 2015 tout en conservant les mêmes taux de fiscalité pour la 13^{ème} année consécutive.

En ce qui concerne les contributions directes, il convient de noter que la loi de finances pour 2016 a fixé la revalorisation forfaitaire des bases fiscales à 1,01%. A cela s'ajoute l'évolution physique des bases anticipées à +0,5%.

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est budgété à 2 M€ soit un montant proche de celui inscrit au budget précédent et légèrement inférieur au montant encaissé en 2015 au regard de la dynamique foncière du territoire caluirard.

La dotation de solidarité communautaire accordée par la Métropole de Lyon a été fixée à 700 K€ soit un niveau équivalent au montant 2015 et non revalorisée depuis de 3 ans.

Le montant de la taxe sur l'électricité, perçue par le SYGERLY, est attendu à hauteur de 730 K€ soit un niveau stable par rapport à 2015.

c. Dotations, subventions et participations (*chapitre 74*)

Le budget primitif pour 2016 intègre 6,55 M€ au titre du produit des dotations, subventions et participations soit une baisse conséquente de -16,6% par rapport au budget 2015.

Comme cela a été expliqué dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, la baisse des 11 Milliards de dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités locales de 2015 à 2017, se concrétisera pour Caluire et Cuire par une diminution de 829 K€ de sa DGF pour 2016.

Dans le cadre des conventions qui la lient avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville perçoit des participations financières (compte 7478) pour le fonctionnement des crèches, du centre aéré Caluire Juniors et de Caluire Jeunes. Le montant retenu pour 2016, est de 2,1 M€, en lien avec la réduction ou la suspension de l'activité temporaire de certains équipements d'accueil.

La Ville perçoit également des participations de la part de la Région et de la Métropole de Lyon (compte 7472 et 7473) pour un montant total de 135 K€ pour 2016 :

- D'une part, en contrepartie de la mise à disposition de gymnases, terrains de sport et de la piscine municipale aux collèges et lycée situés sur le territoire de Caluire et Cuire.
- D'autre part, depuis 2012, la Ville a inclus dans le contrat pluriannuel de subventionnement avec le Conseil général du Rhône une participation de celui-ci au fonctionnement des crèches pour un montant annuel de 70 K€. La Métropole reprenant les engagements du Département, la Ville a prévu au BP 2016 le maintien de cette participation.

d. Atténuations de charges (*chapitre 013*)

Le montant du produit issu des atténuations de charges est estimé à 41 K€ pour 2016. Il intègre principalement les remboursements sur rémunérations de personnel suite aux accidents du travail, aux maladies du personnel, ainsi que les remboursements au titre des congés de fin d'activité.

e. Produits exceptionnels (*chapitre 77*)

Ce chapitre enregistre les recettes non récurrentes et les indemnités perçues dans le cadre de sinistres de toutes natures mais également de contentieux. Sa prévision est donc difficile.

B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes étant attendues en baisse, la Municipalité a fait le choix de recentrer son action et d'optimiser les moyens qui y sont consacrés afin de réduire ses dépenses de fonctionnement.

Cette démarche vise aussi à maintenir un niveau d'épargne suffisant pour autofinancer une large partie de ses investissements, la Ville poursuivant ainsi sa démarche de diminution du recours à l'emprunt.

1. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre sont prévues à hauteur de 2,333 M€ et correspondent :

- aux amortissements des immobilisations réalisées au cours des années précédentes : ces amortissements (1,055 M€) constituent une garantie financière pour la collectivité de pouvoir renouveler ses équipements en fin de durée de vie ; les dotations aux amortissements constituent une source d'autofinancement de la section d'investissement.
- au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 1,278 M€.

Ces deux mouvements constituent la participation de la section de fonctionnement aux investissements permettant de limiter le recours à l'emprunt et donc de maintenir les marges de manœuvre financières des années futures.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Au budget 2016, 39,2 M€ de dépenses réelles de fonctionnement sont prévues soit une baisse de 2,3%.

a. Charges à caractère général (*chapitre 011*)

Les charges à caractère général sont en baisse de 6 % : elles sont prévues à hauteur de 7,94 M€. Cette baisse se retrouve de manière plus ou moins importante sur l'ensemble des postes de charges.

b. Charges de personnel et frais assimilés (*chapitre 012*)

Cette année encore, la Ville doit absorber l'impact des choix faits par l'Etat en matière de personnel avec l'augmentation du taux de la CNRACL, des taux de régime général (IRCANTEC, vieillesse, accidents du travail), et la revalorisation des échelles des agents de catégorie B et C au 1er janvier. Elle doit également intégrer les avancements de ses agents proposés lors des C.A.P.

Malgré cela, les charges de personnel prévues au BP 2016 s'élèvent à 23,05 M€ soit seulement +0,5 % de progression.

c. Atténuation de produits (*chapitre 014*)

L'attribution de compensation versée à la Métropole de Lyon depuis le passage à la TPU reste inchangée : elle s'élève à 2,3 M€ soit 5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Depuis 2012, la Ville participe au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) dans le cadre de la péréquation horizontale prévue par l'article 144 de la Loi de Finances pour 2012. La Métropole de Lyon est contributrice à ce fonds dont une partie est à la charge des communes. La Ville de Caluire et Cuire est contributrice et non bénéficiaire de ce fonds.

Le montant du FPIC progresse chaque année. En 2016, il devrait atteindre 1 M€. Pour la Ville de Caluire et Cuire, une participation de 437 K€ est prévue au BP 2016 soit une progression importante par rapport au montant budgété en 2015 (80 K€) soit + 46 %.

Les efforts en matière de logement social réalisés sur le territoire de Caluire et Cuire, qui atteignent au 1^{er} janvier 2015 17,9 %, vont permettre à la Ville de minorer l'indemnité au titre de l'article 55 de la « Loi SRU » revalorisée par la loi DUFLOT qui sera de 80 K€, en forte baisse par rapport à 2015 (285 K€). Cela démontre la pertinence de la stratégie municipale en la matière.

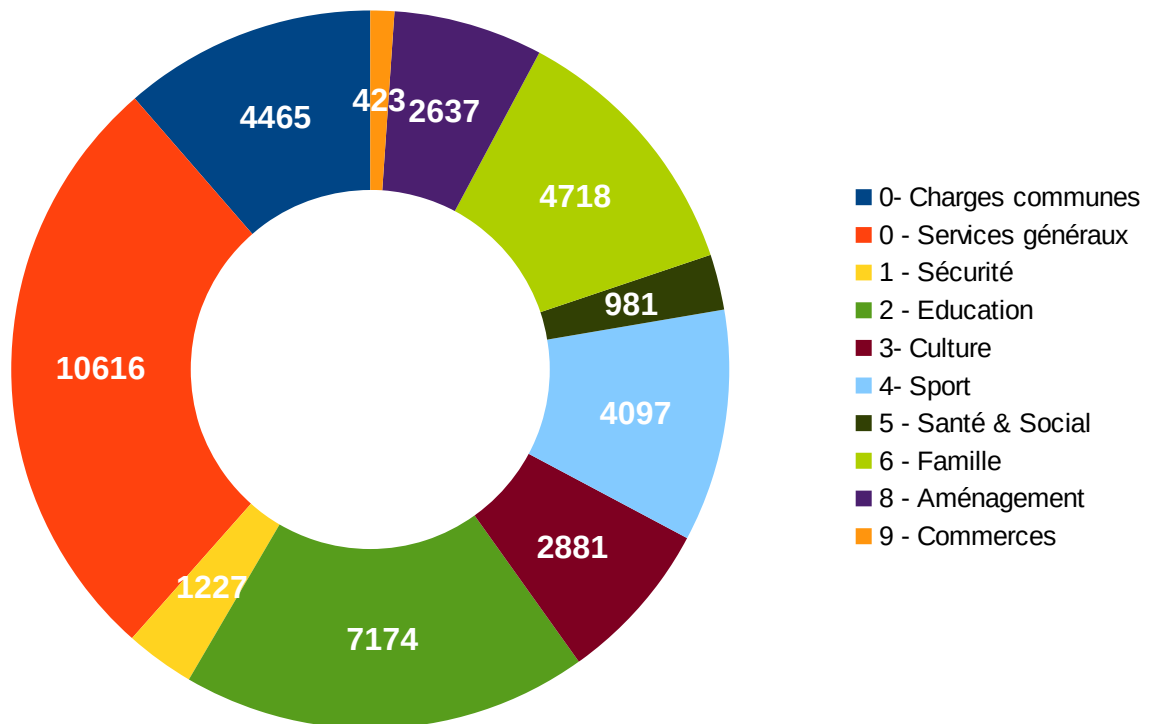
d. Charges financières (*chapitre 66*)

Le montant des frais financiers prévus au BP 2016 est identique aux prévisions de l'année passée et s'établit à 1,5 M€ soit 3,8 % des dépenses de fonctionnement.

e. Autres frais de gestion courante (*chapitre 65*) et charges exceptionnelles (*chapitre 67*)

La Ville continue de soutenir les associations, qui contribuent à la dynamique territoriale et au lien social sur le territoire, mais leur demande de participer à ses efforts de gestion. Le budget des subventions versées aux différentes associations présentes sur le territoire de la Ville (subventions de fonctionnement - compte 6574- et subventions exceptionnelles – compte 6745) s'élèvera à 1,64 M€.

Au-delà de l'approche par nature des dépenses de fonctionnement de la Ville pour 2016, il est intéressant de voir comment s'oriente financièrement l'action de la Municipalité.



Outre les dépenses liées aux services généraux qui servent l'ensemble des missions de la collectivité, les charges récurrentes de la Ville sont notamment orientées vers les écoles et la restauration municipale, vers la famille à travers les 11 établissements d'accueil des jeunes enfants, vers le sport et la jeunesse par la présence d'équipements sportifs et des centres de loisirs.

En outre, la Ville intervient aussi dans le domaine de la culture en participant financièrement et matériellement au fonctionnement d'associations dont l'école de musique, et en mettant à disposition des Caluirards une bibliothèque accessible à tous.

Enfin, la Ville de Caluire et Cuire engage également des dépenses récurrentes pour l'aménagement du cadre de vie de ses habitants en veillant notamment à sa qualité et sa sécurité.

II - INVESTISSEMENT

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes et s'établit à 11,52 M€, dont 2,31 M€ de soldes de reports de 2015 sur 2016. Elle est en diminution de 5,6 M€ par rapport au budget 2015 soit une baisse de 33%.

A - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour financer ses investissements, la Ville dispose majoritairement de ressources propres :

⇒ d'origine externe au budget de la Ville

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| le Fonds de Compensation de la T.V.A. calculé sur les montants d'investissement réalisés en 2014 et le dispositif d'avance de FCTVA | 1 370 K€ |
| la Taxe Locale d'équipement | 30 K€ |
| Les subventions et fonds de concours (dont plan de relance de l'investissement) | 1021 K€ |
| le produit des cessions immobilières envisagées <i>A noter que les cessions sont budgétées en investissement (chapitre 024) mais exécutées en fonctionnement (compte 775)</i> | 1 800 K€ |

⇒ d'origine interne au budget de la Ville : ce sont les ressources dégagées par la section de fonctionnement.

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|----------|
| l'amortissement des immobilisations | 1 055 K€ |
| le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement | 1 278 K€ |

L'autofinancement de la Ville représente ainsi 19% des dépenses d'équipement inscrites au Budget Primitif 2016.

Les dépenses d'investissement sont également financées par l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2015 au BP 2016 à hauteur de 1,4 M€, ainsi que le solde de la section d'investissement pour 935 K€.

Ainsi, toutes origines confondues, les ressources propres d'investissement s'élèvent à 8,8 M€ et financent 73% des dépenses d'investissement du Budget Primitif 2016.

L'équilibre de la section d'investissement est complété par 2,4 M€ d'emprunt (hors outils de trésorerie au compte 16449), soit une diminution de 700k€ par rapport à 2015.

B - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement pour 2016 sont arrêtées à :

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 11 523 M€ |
| Dont résultat reporté | 2,31 M€ |
| Dont opérations réelles <i>y compris dépenses 2015 reportées sur 2016</i> | 9,19 M€ |
| Dont opérations d'ordre | 0,2 M€ |

Les opérations d'ordre correspondant aux travaux en régie pour un montant de 200 K€ : il s'agit des travaux réalisés par les services de la Ville qui sont comptablement basculés en investissement.

Au sein des dépenses réelles, on trouve principalement les dépenses d'équipement dont le montant est établi à 5,12 M€ auxquels s'ajoutent 2,85 M€ de reports de 2015.

Ce budget 2016 repose sur un niveau d'investissement en nette diminution par rapport à l'année précédente soit – 5,1 M€ de dépenses.

Les investissements majeurs pour 2016 incluent le lancement de l'Ad'Ap pour 1,1M€ (dont Caluire Juniors 800 K€), les équipements de protection (vidéo-protection, radars pédagogiques, contrôle d'accès 700 K€) , l'extension du centre technique (B. Thimonnier) pour 1 M€, et la conclusion des travaux de la salle Metropolis (1,9 M€ en restes à réaliser).

En résumé voici les grands équilibres financiers et leur évolution par rapport au budget 2015 (en milliers d'euros) :

Fonctionnement

| Exercice | Budget 2015 | Réalisé 2015* | Budget 2016 | Evolution BP/BP | Evolution CA/BP |
|----------|-------------|---------------|-------------|-----------------|-----------------|
| Dépenses | 42 234 | 41 647 | 41 566 | - 1,61 % | -0,02 % |
| Recettes | 42 234 | 44 282 | 41 566 | - 1,61 % | -6,15% |

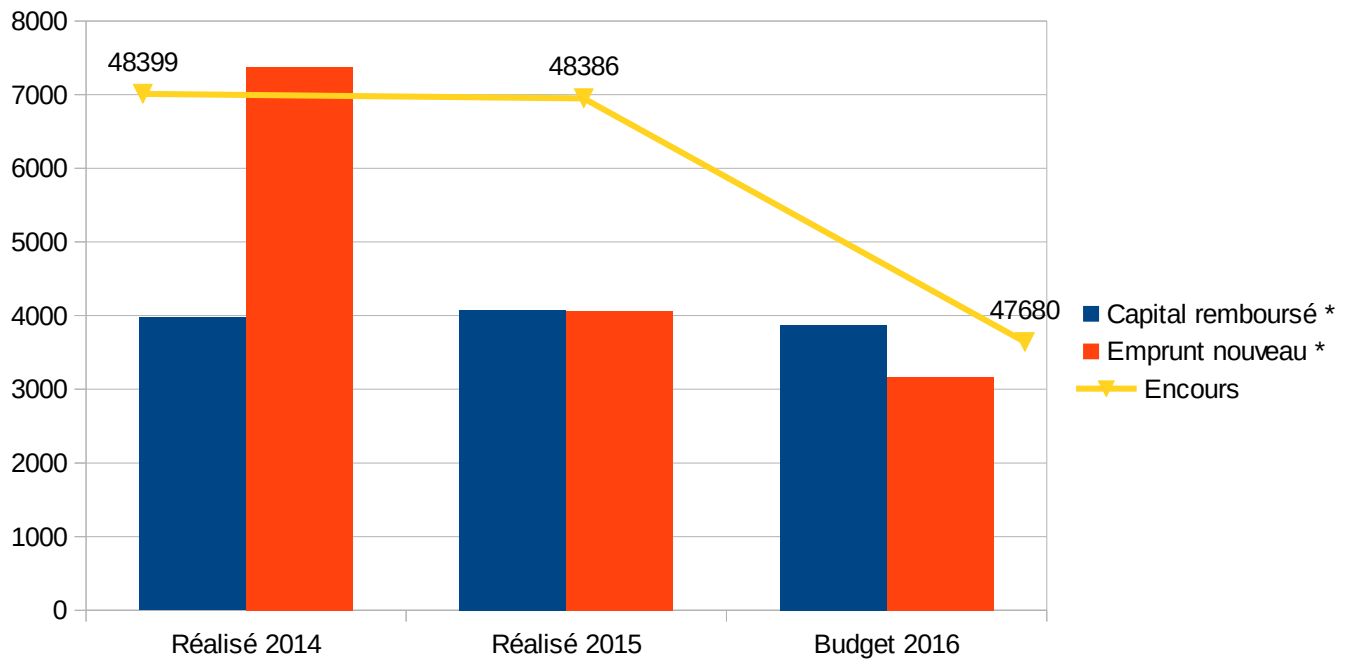
* dont reports 2014 sur 2015

Investissement

| Exercice | Budget 2015 | Réalisé 2015 * | Budget 2016 | Evolution BP/BP | Evolution CA/BP |
|----------|-------------|----------------|-------------|-----------------|-----------------|
| Dépenses | 17 099 | 12 428 | 12 044 | - 29,6 % | - 3,1 % |
| Recettes | 17 099 | 13 343 | 12 044 | - 29,6 % | - 9,7 % |

* dont reports 2014 sur 2015

Encours de dette



| Exercice | Réalisé 2014 | Réalisé 2015 | Budget 2016 |
|------------------------|--------------|--------------|-------------|
| Capital remboursé * | 3 976 | 4 076 | 3 874 |
| Emprunt nouveau * | 7 371 | 4 065 | 3 168 |
| Variation de l'encours | + 3 631 | - 11 | - 706 |

* y compris revolving

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- voter ce budget par chapitre ;
- constater que les annexes légalement et réglementairement prévues y figurent bien ;
- décider la mise en recouvrement des impositions nécessaires à son équilibre conformément au rapport soumis par ailleurs.